

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD38

présenté par
M. Djebbari, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, après les mots :

« prendre par »,

insérer les mots :

« voie d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.